

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 14 décembre 2020

N° 2020-46

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	12	
Votants :	13	
Nombre de voix :	17	
Date de la convocation :	08 décembre 2020	

Présents : Mmes MAGNANI Véronique et PALMIE Agnès, MM. BESSEDE Daniel, DEPRINCE Jean-Luc, FLOURENS Jean-Pierre, HEBRARD Gérard, JAZEDE Gérald, LAMOLINAIRIE Michel, MERIEL Guy, REGAMBERT Michel, VERIL Claude et WEILL Michel (pouvoir de Mme BAREGES)

Absents excusés : Mme BOURDONCLE Catherine, M. JEANJEAN Claude

Assistaient à la séance : M. GAILLARD (Payeur Départemental)
Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental T&G – Direction de l'Agriculture et de l'Environnement)
Mme QUINTARD (Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais)
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Avenant avec la Société APAG ENVIRONNEMENT pour le marché n°1803 - Prestations de traitement de déchets verts sur site extérieur - Prorogation de délai

Monsieur le Président soumet pour approbation le projet d'avenant, joint en annexe, avec la Société APAG Environnement pour le marché n° 1803 : prestations de traitement de déchets verts sur site extérieur pour une prorogation de délai de deux mois, soit jusqu'au 28 février 2021.

Le marché initial a été notifié le 10/10/2018 pour une durée de 1 an et reconduit une fois. Le marché arrive à terme au 31/12/2020.

Le montant initial du marché est compris entre 56 628 € HT (montant minimum) et 121 179, 80 € HT (montant maximum) pour 24 mois.

Cet avenant portant sur une prorogation du contrat initial pour une durée de 2 mois a une incidence financière de 8 000 € HT, ce qui introduit un écart de 6,6% et qui porte le marché au montant maximum suivant : 129 179,80 € HT – 142 097,78 € TTC.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *approuve le projet d'avenant au marché n°1803 avec la Société APAG ENVIRONNEMENT joint en annexe,*
- *autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au marché n°1803 sus visé.*

Fait et délibéré le 14 décembre 2020

Le Président,

Michel WEILL

